

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de CHENERAILLES

L'an **deux mille vingt et un**, le **10 Décembre**, à **19 h**, le Conseil Municipal de la commune de **CHENERAILLES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. VERDIER Alexandre**, **Maire**.

Date de la convocation : 03 Décembre 2021

Étaient présents : Mr VERDIER Alexandre, Mme LUQUET Laëtitia, Mr GALINDO Antoine, Mme LHUISSIER Brigitte, Mr BARACHY Cyril, Mr AUFORT Michel, Mme GUIOMAR Stéphanie, Mr GROS Yves, Mme Marie-Thérèse HENAULT-CORBRION, Mme BERNARD Sandrine, Mr ALANORE Michel, Mme MAUME Michèle, Mme PAROT Marine.

Absent excusé : Mr Michel REMARS

Absente : Mme Marie DEBELLUT

Secrétaire : Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel ALANORE pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° MA-DEL-2021-42 : DETR 2022 – Modernisation des installations d'éclairage public – 1^{ère} Tranche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 13 Octobre 2021 précisant les modalités d'attribution de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR pour l'année 2022).

Monsieur BARACHY Cyril expose au Conseil Municipal que le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) a réalisé un diagnostic de l'éclairage public sur toute la Commune. Cette étude montre que notre éclairage n'est plus aux normes, des luminaires type Boule devront être déposés avant 2025, les commandes de l'Eclairage Public, les lanternes et les consoles sont à mettre en conformité.

Ces travaux seront réalisés par tranche.

La première tranche, dont le coût prévisionnel s'élève à 66 017 € 26 HT concernerait la modernisation du centre Historique, le Champ de Foire, le Pré Chazot et le Lotissement de la Forêt.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la première tranche du projet de modernisation des installations d'éclairage public pour un montant HT de 66 017 € 26.
- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 pour cette tranche de travaux.
- D'établir le plan de financement comme suit :
 - Modernisation des installations d'éclairage public- 1^{ère} tranche :

Coût des travaux réseaux :	5 718 € 33
Coût des travaux appareillages :	60 298 € 93
 - DETR 2022 (35%) sur travaux appareillage : 21 104 € 63
 - Subvention SDEC sur les travaux réseaux : 4 574 € 66
 - Part Communal : 40 337 € 97
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget 2022
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n MA-DEL-2021-43 : Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que certains titres concernant les redevances ou produits portant sur les années antérieures n'ont pu être recouverts par les services du Trésor Public.

La somme globale s'élève à 375 € 02.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme précitée.

Les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance sont prévus au Budget Commune sur l'exercice 2021.

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° MA-DEL-2021-44 : DETR 2022 – Réhabilitation de la véranda de la garderie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 13 Octobre 2021 précisant les modalités d'attribution de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR pour l'année 2022).

Madame LUQUET Laëtitia, 1^{ère} Adjointe, expose au Conseil Municipal que des infiltrations d'eau de plus en plus importantes se produisent depuis des années à la garderie qui se trouve dans l'enceinte de l'école de Chénérailles. Elle a pris contact avec une société de véranda à Guéret afin d'établir un diagnostic. Suite à ce rendez-vous, la Société a confirmé que des réparations ont

été réalisées pendant des années afin de remédier à ces fuites, mais aujourd'hui plus rien n'est possible. Il propose la réhabilitation totale de la véranda existante.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la réhabilitation totale de la véranda existante pour un montant HT de 61 582 € 50.
- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 pour ces travaux.
- D'établir le plan de financement comme suit :

• Réhabilitation totale de la Véranda existante	61 582 € 50
• DETR 2022 (70%)	43 107 € 75
• Part Communal	18 474 € 75

- Dit que la dépense sera inscrite au Budget 2022
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° MA-DEL-2021-45 : Révision Provision des charges – Logement Route d'Ahun.

Considérant le montant élevé facturé en fin d'année pour le remboursement de chauffage auprès des locataires 1, Route d'Ahun, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter la provision des charges à 150 € par mois, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Informations :

Présentation du Projet Bibliothèque par Le Maire :

Une étude de faisabilité a été réalisée pour un bâtiment neuf d'une surface de plancher de 148 m² qui se décompose comme suit :

Construction :

Coût de construction du bâtiment :	281 200 € HT (ratio 1.900 € HT /m ²)
Coût démolition bâtiment existant :	30 000 € HT
Parkings :	45 000 € HT
Matériel informatique :	18 000 € HT
Mobilier bibliothèque :	20 000 € HT

Coût total bâtiment :

394 000 € HT

Etudes :

Maîtrise d'œuvre (Architecte, BET, Economiste ...)	: 32 620 € HT
Bureau de contrôle : (Missions S + LE + Hand)	: 2 500 € HT
Coordonnateur SPS :	3 000 € HT
Assurance Dommage Ouvrage	7 000 € HT
Branchements EDF/TEL :	2 500 € HT
Etude de sol G1/G2 :	2 600 € HT
Géomètre :	1 200 € HT

Coût total Etudes : **51 420 € HT**

Divers imprévus 5 % **20 000 € HT**

Enveloppe prévisionnelle totale construction + étude, frais divers et imprévus : **465 420 € HT**

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux de 40 % (hors parkings), de la Région 20 % et du Département 20 % (sur le Gros œuvre).

Le Maire propose au vote ce projet.

Le Conseil Municipal s'interroge sur les finances de la Commune, peut-elle faire face au projet de bibliothèque, de l'éclairage public qui devient urgent pour la mise aux normes et la véranda de la garderie de l'école où des infiltrations d'eau sont récurrentes.

Le Maire propose de prioriser les chantiers pour l'année 2022, afin de pouvoir déposer les dossiers de DETR avant le 15 Décembre 2021.

Après en avoir délibéré, la DETR sera demandée en 1 pour la première tranche de l'éclairage public, en 2 la véranda pour la garderie. Le parking (subvention Boost Commune) et démolition de la petite maison.

Mise aux normes - Plan d'eau : Suite à la visite des Agents de la DDT, le plan pour la mise aux normes a dû être refait. Nous avons sollicité la Chambre d'Agriculture afin de le réaliser. Vous trouverez en copie celui-ci. Nous sommes dans l'attente de l'arrêté modificatif qui doit être établi par la DDT pour commencer les travaux qui devraient être moins onéreux.

Pétition Grande Rue : Le Maire donne lecture d'une pétition qui lui a été adressée par des Commerçants concernant le stationnement en zone bleue de la Grande Rue et devant la Pharmacie qui n'était pas respecté. Suite à celle-ci, le Maire a informé la gendarmerie qui verbalise depuis. Des disques de stationnement peuvent être retirés à la Mairie.

Réservation d'un lot, Terrain du Pré Sourieux : Le constructeur BATIDUR a réservé le lot le plus près des logements HLM pour le compte d'une cliente, Mme MASSELIS Tatiana. Le permis de construire sera déposé courant Décembre.

Recherche terrain de camp scout : Un mail a été adressé à la Mairie par une Association de scoutisme qui recherche un terrain d'au minimum 3 ha en forêt pour leur camp en Juillet et Août 2022. Ils seront 130 ados, 30 enfants et 40 adultes. Pas besoin d'électricité, ni de bâtiments en dur, un point d'eau serait pas mal mais pas obligatoire, accessible en voiture (chemin de terre suffisant). Le conseil municipal propose la Forêt, prendre contact avec l'Association pour leur faire visiter les lieux.

Demande du Comité des Fêtes : Un courrier a été adressé au Maire concernant la prise en charge de la SACEM. En effet le coût de cette contribution est important (2017 – 513 € 03 ; 2018 – 618 € 31 ; 2019 – 123 € 71 ; 2021 – 698 € 48 et 2022 – 1 051 €). Il a pensé à une mutualisation pour les Associations de Chénérailles qui pourrait être éventuellement supportée par la Mairie. Après renseignement pris auprès de la SACEM, cette proposition n'est pas possible.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la subvention qui couvrirait les frais de la SACEM.

Limitation de vitesse de l'entrée du bourg de la Route de Lavaveix : Madame POULAIN Marie-Thérèse a été destinataire d'un mail concernant les 50 km/h en venant de la Route de Lavaveix. Il demande que cette limitation soit à 70 km/h. Le Conseil Municipal décide de ne rien changer, le déplacement du panneau d'agglomération a été réalisé récemment pour que la vitesse soit moins élevée, à la demande des riverains de l'entrée de Chénérailles.

Régie Foires et Pêche : Maintien des 2 régies

Projet Maison Habitat Loisirs Séniors : Madame BECOT Annie interlocutrice de ce projet souhaite être salariée à la Commune pour mener à bien ce projet.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite. Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que suite à leur dernière rencontre rien n'a avancé aucun plan de fourni ni de projet concret.

Don d'une bande de terrain appartenant à Madame FARIGOUX, Chemin du Chatelard : Une bande de terrain de 2m50 à 3 m sera donné à la Commune pour la sortie des futures constructions, chemin du Chatelard.

Rénovation Lavoir Eau-Bonne et pêcherie Rte de Villemonteix : Les travaux sont commencés.

VALOCÎME : C'est une Société concurrente à TDF (antenne et pylône installés à la Forêt rte de Villemonteix). Elle nous transmet une proposition de location pour l'antenne. Les documents de présentation ont été remis aux Conseillers Municipaux pour examiner le dossier une décision sera prise à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Tour de table :

Brigitte LHUISSIER : Elle a demandé aux Agents de la Commune de préparer le terrain, pour réorganiser les parterres de fleurs

Laëtitia LUQUET : Les boules de Noël dans la Grande Rue ont dû être retirées, beaucoup trop légères, deux se sont décrochées. L'achat de glaçons est prévu en remplacement.

- La boîte aux lettres du Père Noël cette année sera-t-elle remise ? réponse – Voir qui peut faire les réponses aux enfants, personne ne peut. Elle ne sera pas remise.
- AGIR RAM sera à la salle du gymnase tous les 15 jours le Lundi, le bar de la Maison de la Culture est trop petit pour accueillir les enfants (grande salle prise pour la restauration des écoliers).
- Salarié Ecole Titularisation – Elle doit effectuer un stage de réintégration de 5 jours.

Sauf que l'Agent ne souhaite pas faire cette formation, pas moyen de locomotion, travaille chez des particuliers. Malheureusement c'est une obligation. Des solutions vont lui être proposées.

Antoine GALINDO : Il a fait sa première réunion Accueil Attractivité au mois de Novembre. Mise en place.

Michèle MAUME : Anticipation du sablage –

Le repas des Aînés n'aura pas lieu cette année, un colis sera distribué Mi-Janvier.

Séance levée à 23 h 15

